



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

SERVICE FORÊT, RISQUES,  
EAU ET NATURE

Unité Milieux Aquatiques,  
Assainissement et Pêche

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Frédéric BAUD-BERTHIER  
TEL : 03 86 48 42 68  
[ddt-sefiren-eau@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sefiren-eau@yonne.gouv.fr)

Auxerre, le 03 AOUT 2017

Le directeur départemental des Territoires

à

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du  
Morvan  
La Maison du Parc  
58 230 SAINT BRISSON

**À l'attention de Madame Laure GOUGLARD**

OBJET : dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement. Notification de décision.

REF : PCR976 / 89-2017-00082

PJ : Récépissé de déclaration

Votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement relatif à :

**l'aménagement d'un abreuvoir à bétail et d'une mise en défends des berges, sur le territoire de la commune de Pierre-Perthuis ;**

a été enregistré au guichet unique police de l'eau sous le numéro 89-2017-00082.

Après instruction et avis de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), je vous informe que le récépissé de déclaration relatif à cette opération peut être délivré, et que je ne compte pas faire opposition à cette déclaration.

**En conséquence, l'opération pourra commencer dès réception de ce courrier.**

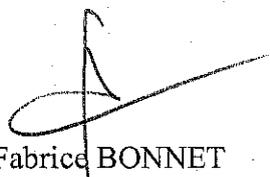
Une copie du récépissé de déclaration et de cette notification de décision sont envoyés en mairie de Pierre-Perthuis, pour être affichés durant une période de un (1) mois minimum.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

---

Pour le directeur départemental des Territoires,

le chef du SÉrvice Forêt, Risques, Eau et Nature



Fabrice BONNET

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

**copie à : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) service départemental**